



**Conférence des maires
Présentation du SCoT**
Samedi 17 novembre 2018 – 09h00/13h00
Espace des Ursules – Thonon-les-Bains

Personnes présentes : cf feuille de présence jointe

La présentation commentée est fournie en pièce jointe à ce compte-rendu.

Compte rendu

Une présentation de l'avancée des travaux du SCoT est effectuée.

A la suite de cette présentation, un temps d'échanges entre élus permet d'aborder plusieurs sujets :

Jean-Louis BAUR maire d'Anthy-sur-Léman a bien noté que le SCoT n'est pas un super PLUi, or il rappelle qu'un des projets de la commune d'Anthy soumis à la CDAC (extension et déménagement du Lidl) a été bloqué par des arguments définis dans le cadre du futur SCoT. Ce même projet sera présenté en CNAC la semaine prochaine.

Jean NEURY président de Thonon Agglomération précise que la position de Thonon-Agglomération en CDAC a été argumentée par l'absence de projet clair de reprise de la friche que constituerait l'ancien Lidl.

Géraldine PFLIEGER, présidente du SIAC rappelle que le SIAC est au service des EPCI, et que le Bureau Syndical n'ira jamais à l'encontre de leur position intercommunale.

Jean DENAIS maire de Thonon-les-Bains, rappelle également que les arguments utilisés émanent du SCoT en vigueur qui prescrit de ne pas augmenter les surfaces alimentaires. Or le projet du Lidl prévoit une augmentation de surface conséquente.

Georges RUDYK, conseiller municipal de Publier, demande si l'évolution du comportement des clients et notamment l'augmentation des services drive et drive piéton a été prise en compte dans la réflexion du SCoT.

Géraldine PFLIEGER précise que ces changements de pratiques ont été un préalable à la rédaction du DAAC, et que la logique de limitation des grandes surfaces alimentaires va dans ce sens.

Mathilde ROLANDEAU ajoute que la définition de 10 zones commerciales périphériques s'inscrit également dans ce sens.

M. PROYART conseiller à Chens-sur-Léman demande si des précisions sont apportées dans le SCoT en matière d' « espaces proches des rives » (EPR).

Géraldine PFLIEGER indique que la cartographie des EPR du SCoT actuel a été conservée ; aucun changement n'a été opéré. Le SCoT en révision a néanmoins précisé les marges de manœuvres existantes au sein de ces espaces.

Mathilde ROLANDEAU précise que la loi ELAN devrait apporter des précisions en la matière mais que la logique du cas par cas en fonction des projets restera nécessaire.

Géraldine PFLIEGER ajoute que la jurisprudence joue un rôle important en matière d'évolution législative, et qu'au regard d'un contexte mouvant le SCoT est resté large et n'a pas défini, par exemple, la localisation des villages et hameaux même si cela avait été envisagé au départ.

Géraldine PFLIEGER en profite pour rappeler qu'un travail fin d'amélioration des coupures d'urbanisme a été opéré avec chacun des EPCI.

François DEVILLE, maire d'Allinges, soulève une question relative au projet d'autoroute Machilly-Thonon et l'importance de prescrire la création d'un axe pour les modes doux en parallèle de l'autoroute, projet qui pourrait renforcer le dossier de DUP.

Géraldine PFLIEGER propose que ce point soit affiné en phase d'approbation du SCoT, en lien avec un dialogue avec le département et l'Etat.

François DEVILLE maire d'Allinges soulève également la question des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) qui ne sont pas explicitement traitées dans le SCoT. Il indique notamment la demande de l'Etat pour l'inscription d'une ISDI dans la révision du PLU d'Allinges.

Géraldine PFLIEGER indique que des discussions ont eu lieu au SIAC au sujet des ISDI, mais qu'il apparaît que cette problématique relève davantage du niveau PLUi. Des données issues de la révision du SCoT et localisant des espaces de contraintes environnementales ou agricoles ont été transmises à la filière BTP pour guider leurs réflexions.

René GIRARD maire de Lully comprend l'importance de réduire la consommation des espaces agricoles. Toutefois une contradiction semble apparaître entre la volonté de préservation des espaces naturels et la limitation de la réduction des espaces agricoles, car la forêt tend à progresser et de fait à consommer ces mêmes espaces agricoles.

Géraldine PFLIEGER confirme la problématique. La professionnalisation de la gestion et de l'exploitation des espaces forestiers est cruciale, parallèlement à l'enjeu de préservation des espaces naturels. Un travail est également à mener avec la Chambre d'Agriculture et des réflexions sont en cours dans le cadre du LEADER, avec un projet de schéma de desserte forestière pour une gestion durable et régulière de la forêt.

Bruno GILLET maire de Saint Paul-en-Chablais rappelle qu'effectivement ces enjeux sont l'essence même du programme d'actions du LEADER Forêt porté par le SIAC.

Manuel Munoz adjoint à Anthy-sur-Léman se demande si le nombre de places de P+R prévus le long du THNS est suffisant car il lui paraît sous-évalué.

Géraldine PFLIEGER indique que des réflexions sont menées dans le cadre des études du THNS mais que le rabattement vers les arrêts de ce transport en commun doit être analysé dans un contexte global de mobilité, et non uniquement par le biais de rabattement automobile. La stratégie multimodale du Chablais prévoit un ensemble de solutions complémentaires.

Pascale ESCOUBES conseillère municipale à Evian-les-Bains évoque le fort taux de résidences secondaires et demande si le SCoT prévoit des solutions pour maîtriser leur augmentation. Elle demande par ailleurs quelle mise en œuvre du SCoT est prévue au niveau de la CCPEVA, en l'absence de PLUi.

Géraldine PFLIEGER précise que la CCPEVA va devoir adopter une charte intercommunale d'application du SCoT avant l'approbation du SCoT pour pallier l'absence de PLUi. Cette charte déclinera les grands principes de mise en œuvre du SCoT à l'échelle de chaque commune.

Concernant les résidences secondaires, le SCoT n'a pas d'outils permettant d'influencer réellement leur production. Le territoire fait par ailleurs face à de fausses déclarations de résidences secondaires et aux lits froids en stations.

Jean NEURY, Veigy Foncenex apporte le témoignage de sa commune frontalière sur laquelle les nouveaux arrivants ne se déclarent pas en Mairie. Les communes du Pôle métropolitain peuvent avoir recours à une hausse de la taxation des résidences secondaires pour tenter freiner le phénomène.

Pascale ESCOUBES propose que cette problématique, qui est à priori présente à l'échelle du Chablais, soit remontée à la Députée dans le cadre du projet de loi Elan.

Géraldine PFLIEGER indique qu'elle interpellera au titre de sa présidence du SIAC les parlementaires locaux.

Manuel Munoz revient sur la nécessité de densifier, inscrite au SCoT, qui est contradictoire avec certains principes de la Loi littoral. L'Etat recommande d'inscrire des densités mais les projets sont ensuite considérés comme trop denses au titre de la Loi littoral.

Géraldine PFLIEGER indique que la définition de densités adaptées aux caractéristiques locales est un travail à effectuer à l'échelle des PLU et PLUi. Elle évoque la rencontre organisée entre le SIAC et la commune d'Anthy-sur-Léman au cours de laquelle il a été convenu de manière consensuelle de définir la commune d'Anthy comme « Pôle d'interface urbaine ». Cette catégorie de l'armature territoriale permet de concilier accueil de la population et densification urbaine maîtrisée.

Patricia VANDERBRECHT maire de Féternes souligne qu'elle a été sollicitée par la Chambre Régionale des Comptes pour présenter à son conseil municipal le rapport du SIAC pour avis. Elle exprime son souhait d'être outillée pour mener à bien cette tâche.

Géraldine PFLIEGER propose que le SIAC prépare un support de présentation et un projet de délibération qui soient remis à chaque commune.

Jean-René BOURON maire de Larringes se demande pourquoi la demande émanant de la CRC ne sollicite par les EPCI membres du SIAC plutôt que les communes.

Jean DENAIS rappelle qu'en 2017 c'était le SIEERTE qui était membre du SIAC ; aujourd'hui dissous, ce sont les communes qui sont sollicitées.

Georges RUDYK, conseiller municipal de Publier, revient sur le chiffre des 84 ha de foncier économique inscrit au SCoT et sur le nombre d'emplois projetés en 2035. Ce chiffre lui semble faible au regard de la croissance de la population.

Mathilde ROLANDEAU explique que la densité des emplois à l'hectare projetée est appliquée à l'ensemble des ZAE et non pas seulement des nouveaux hectares de foncier économique. Elle précise également que tous les emplois du Chablais ne sont pas concentrés dans les ZAE (à ce jour, les ZAE concentrent 25% de l'emploi).

Gérard BERGER maire de Morzine fait part de son impression de disproportion entre le foncier agricole qui doit être conservé, notamment dans les stations, et le nombre d'agriculteurs en exercice qui tend à diminuer.

Géraldine PFLIEGER rappelle la complexité de la problématique agricole et l'importante interdépendance qui existe entre l'agriculture de montagne et l'agriculture de plaine. Elle affirme la

nécessité de travailler en étroite collaboration avec la Chambre d'agriculture pour définir l'agriculture du futur et assurer la pérennité des exploitations.

Jacqueline GARIN, présidente de la CCHC, précise que l'activité agricole a changé et qu'elle ne s'opère plus seulement à l'échelle d'une commune mais à une échelle intercommunale comme l'a démontré un récent diagnostic agricole mené dans le cadre du PLUi. Cette activité représente également de l'emploi sur les territoires.

Renato GOBERT maire de Champanges évoque la problématique du renouvellement urbain au sein des bourgs et notamment la faible capacité des petites communes à créer de la réserve foncière et à trouver les financements pour mener à bien ce type d'opérations. Il demande dans quelle mesure un dispositif d'aide pourrait être prévu.

Géraldine PFLIEGER partage ce constat et rappelle le rôle qui peut être joué et développé en la matière avec l'EPF. Un travail peut être réalisé sur des leviers à mettre en place. Elle réaffirme également toute l'importance de mener un travail de renouvellement urbain, permettant la production de logements sans consommation d'espace.

Joseph DEAGE maire du Lyaud souligne l'existence du nouvel outil « La foncière » développé par l'EPF.

Daniel MAGNIN maire de Maxilly-sur-Léman fait part d'une tendance observée avec le rachat pour renouvellement de bâtiments en centre bourg par des promoteurs, dès lors que les possibilités d'achats de terrain sont réduites. Un lien semble ainsi exister entre réduction des terrains constructibles et rabattement des promoteurs sur le renouvellement urbain.

La séance est clôturée.



La Présidente,

Géraldine PFLIEGER

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned to the right of the printed name.